

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

ATTESTATION

Je soussigné, Pascal GOUHOURY, agissant en qualité de Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, situé 80 Route de Valvins, 77920 Samois-sur-Seine, certifie que la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ne verse pas d'aide financière aux habitants de son territoire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (dont vélo cargo) ou de vélo mécanique.

Cette attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Samois-sur-Seine, le 19 novembre 2024

Le Président,

Pascal GOUHOURY

